
N° 96-0684 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Chassieu - Acquisition d'une parcelle située 1, avenue du Progrès et appartenant à M. Ducros - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle située 1, avenue du Progrès à Chassieu et appartenant à monsieur Ducros.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 5 555 mètres carrés, est concernée par la réalisation éventuelle de la voie nouvelle n° 2 du programme d'aménagement d'ensemble "Mi-Plaine ouest" à Saint Priest, l'ouverture de la voie nouvelle dite la Satolienne ainsi que par sa situation dans le périmètre d'extension de la zone industrielle de Chassieu-sud.

Cette acquisition semble donc opportune pour la Communauté et serait réalisée au prix de 500 000 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose d'approuver le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 230-96.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,